

furent remises à Judas n'étaient ni de cuivre, ni d'or, mais d'argent, sans préciser leur valeur.

Saint Ambroise croit que c'étaient des deniers, ce qui porterait le prix de la trahison de Judas au dixième de celui du nard répandu par sainte Madeleine sur la tête de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Maldonat, Périer et d'autres disent que ce sont des sicles, par conséquent, une valeur de 48 fr. 60 ou de 54, 70, selon les divers interprètes,— somme représentant le prix auquel l'Exode fixe l'amende à payer par celui qui a tué un esclave.

Cette difficulté a amené le cardinal Baronius à dire que *argenteus*, d'argent, peut être pris pour livre d'argent. Cela porterait à trente livres d'argent le prix de la trahison de Judas. Valeur plus en rapport avec le prix d'un champ destiné à faire le cimetière public, qui existait encore du temps de saint Jérôme. Bosio suit le sentiment de Baronius.

Saigey, profitant des travaux de ses devanciers, Paucton, René de l'Isle, et surtout M. Letronne, fixe la livre romaine à 324 grammes. Ce serait donc à trente fois ce poids, soit 9 kil. 720 gr., valant 1944 fr. à raison de 200 fr. le kilog., qu'il faudrait évaluer le prix de la trahison de Judas.

La Propagande et son nouveau Préfet

L'origine de cette Congrégation, la plus importante par l'étendue de sa juridiction et par les graves affaires dont elle s'occupe, remonte aux temps apostoliques, parce que la propagation de la religion catholique, selon le divin commandement de Jésus-Christ, commença à la naissance de l'Eglise par la prédication des apôtres et de leurs disciples. Ce même commandement, les Papes n'ont cessé de le donner, depuis les temps les plus reculés, aux missionnaires envoyés dans toutes les parties du monde. Mais cet apostolat universel, les Souverains Pontifes l'exercent aujourd'hui principalement par la Congrégation de la Propagande, instituée par Grégoire XV. Elle fut préparée par Grégoire XIII, qui fonda le Collège de la Propagande (1577), appelé plus tard Collège Urbain, parce qu'il fut complété cinquante ans après par Urbain VIII. Le 22 juin 1622, Grégoire XV publia la Bulle *Inscrutabili* pour instituer cette Congrégation, et lui assujettit tous les collèges qui se fonderaient pour propager la foi. Puis, Urbain VIII confirma ce qu'avait fait Grégoire XV, et Alexandre VII s'en occupa à son tour. Cette Congrégation, dont le siège est au palais de la Propagande, place d'Espagne, s'occupe de toutes les missions. Le